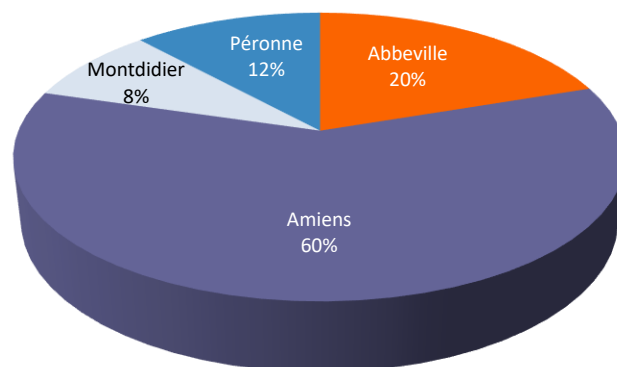


Les associations déclarées par arrondissement : bilan sur quatre ans

Un groupe de personnes peut réaliser une action de façon spontanée, sans forcément créer une association. La déclaration officielle donne la personnalité morale, la capacité juridique et la possibilité de gérer un budget. Elle peut se faire en utilisant le téléservice « e-creation » ou encore auprès du greffe des associations du siège social de l'association.

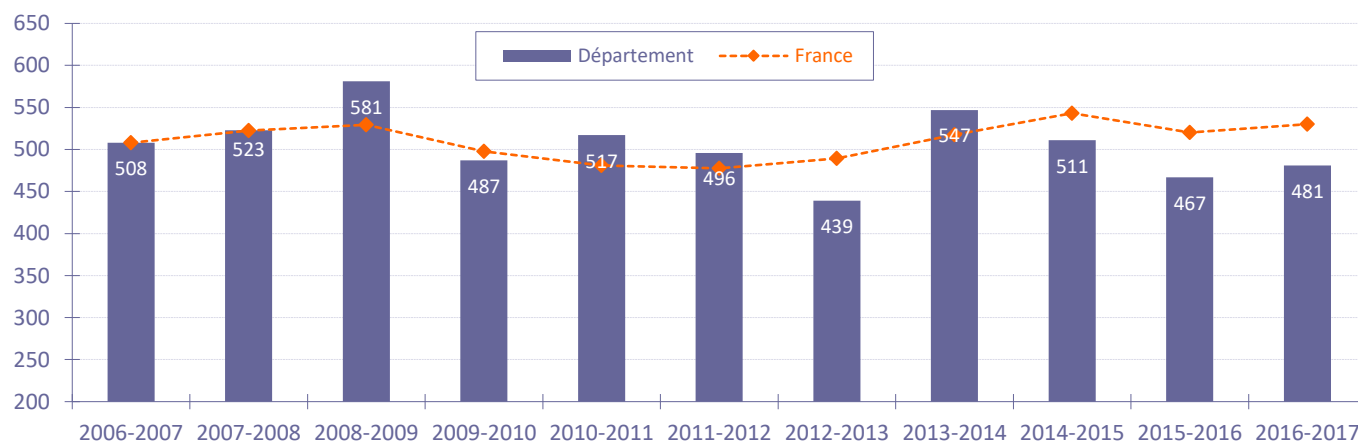
Ces déclarations permettent de connaître la répartition des nouvelles associations dans les différents arrondissements. A elle seule, la préfecture d'Amiens enregistre 60% des créations.



Source : Journal officiel Associations.

Les créations d'associations au fil des années

L'évolution annuelle des créations est établie de début septembre à fin août, selon le calendrier des activités de la plupart des associations. Au plan national, la dynamique est plus forte depuis quatre années.



Source : Journal officiel Associations. L'évolution nationale est reconstituée en tendance pour être comparée à l'évolution départementale, à partir de la même base pour l'année 2006-2007.

Le rythme des créations s'écarte souvent de celui qui est observé au plan national, en positif pour un record en 2008-2009, en retrait en 2012-2013, ainsi qu'au cours des trois dernières années.

Des associations pour quoi faire ? Bilan sur quatre ans

Répartition des créations selon les principaux thèmes	Répartition départementale (en %)	Répartition nationale (en %)
Culture	18,9	22,5
Sport	21,7	16,2
Loisirs	16,1	13,6
Social	4,9	8,1
Santé	5,1	4,1
Education, formation	6,9	5,9
Economie	3,9	4,4
Environnement	2,6	3,4
Autres ⁽¹⁾	19,9	21,8
Total	100,0	100,0

Les créations expriment le désir de ceux que l'on peut nommer les « bâtisseurs associatifs », pour mener à bien un projet collectif. Elles répondent aussi le plus souvent aux attentes et aux besoins des habitants.

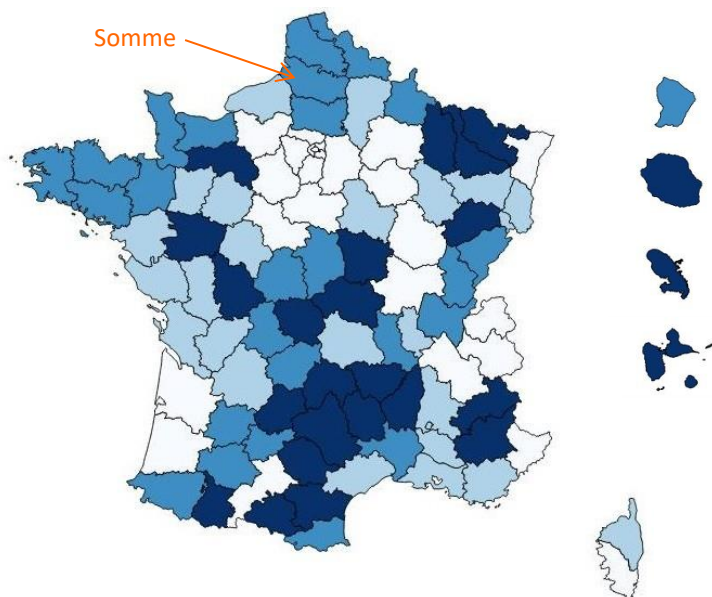
Dans le département, les créations sont proportionnellement plus nombreuses dans le sport et les loisirs.

(1) Patrimoine, défense des droits, communication, aide à l'emploi, développement local...

Source : Journal officiel Associations. Traitements R&S.

Un enjeu économique et social fort

Dans le département, **1 320** associations emploient des salariés. La majorité d'entre elles, **52%**, emploient moins de 3 salariés. Elles sont proportionnellement aussi nombreuses qu'au plan national (53%). Il faut savoir qu'il existe également à leurs côtés, **82** associations comportant plus de 50 salariés.



Une diversité d'activités

	Répartition départementale (en %)	Répartition nationale (en %)
Enseignement	14,3	12,1
Sport	4,1	4,7
Santé	4,3	7,2
Social	49,8	49,4
Loisirs	1,2	1,3
Culture	3,5	2,9
Autres activités ⁽¹⁾	14,5	11,6
Autres non classées ailleurs ⁽²⁾	8,3	10,7
Total	100,0	100,0

Encadrés et soutenus par des bénévoles, **15 280** salariés travaillent dans les associations du département.

Ils sont proportionnellement un peu plus nombreux dans l'enseignement et la culture qu'au plan national, et moins présents dans le domaine de la santé.

(1) Agriculture, recherche, activités liées à l'emploi, auberges de jeunesse, tourisme... (2) Associations répertoriées sous le code APE 9499Z.

Sources : **Données 2016. ACOSS-URSSAF et MSA.**

Zoom sur le secteur social

Environ un emploi associatif sur deux relève du secteur social et s'adresse à des publics fragiles.

Par rapport aux repères nationaux, l'hébergement médicalisé et l'aide par le travail sont davantage développés dans le département.

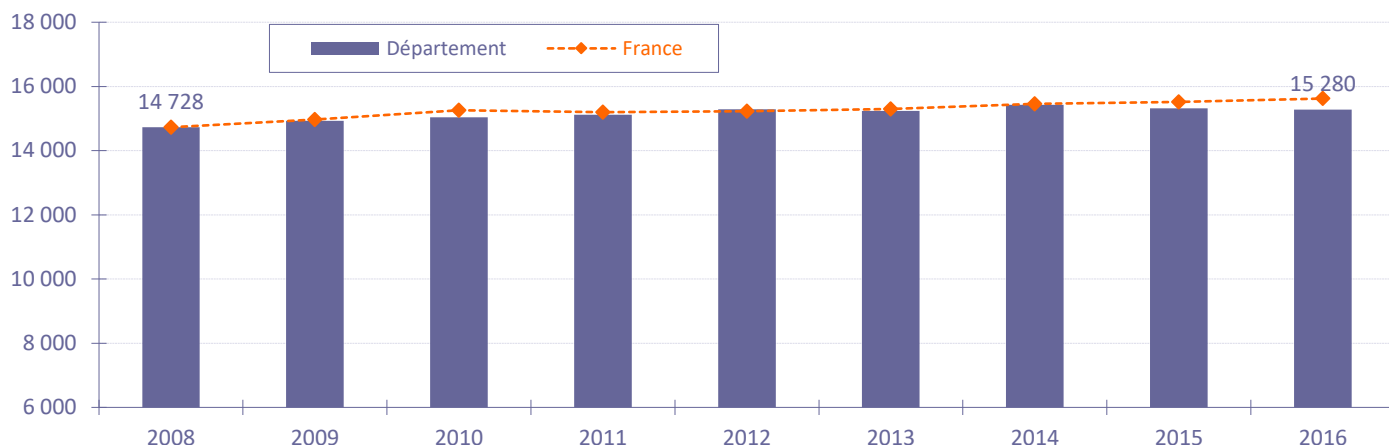
(1) Centres sociaux, aide aux victimes, activités caritatives...

Sources : **Données 2016. ACOSS-URSSAF, MSA.**

	Répartition départementale	Répartition nationale
Hébergement médicalisé	12,0	9,9
Hébergement social	10,3	9,6
Aide à domicile	7,6	9,5
Accueil de personnes âgées	0,6	0,6
Aide par le travail	10,0	7,7
Accueil de jeunes enfants	2,1	2,2
Accueil d'enfants handicapés	1,0	1,3
Accueil d'enfants et d'adolescents	0,8	0,7
Autres actions sociales sans hébergement ⁽¹⁾	5,4	7,9
Ensemble du secteur social (tableau ci-dessus)	49,8	49,4

Un secteur créateur d'emplois, au plan national et dans le département

Entre 2008 et 2016, les effectifs salariés des associations ont progressé de plus de 100 000 au plan national, et de **550** environ, dans le département.

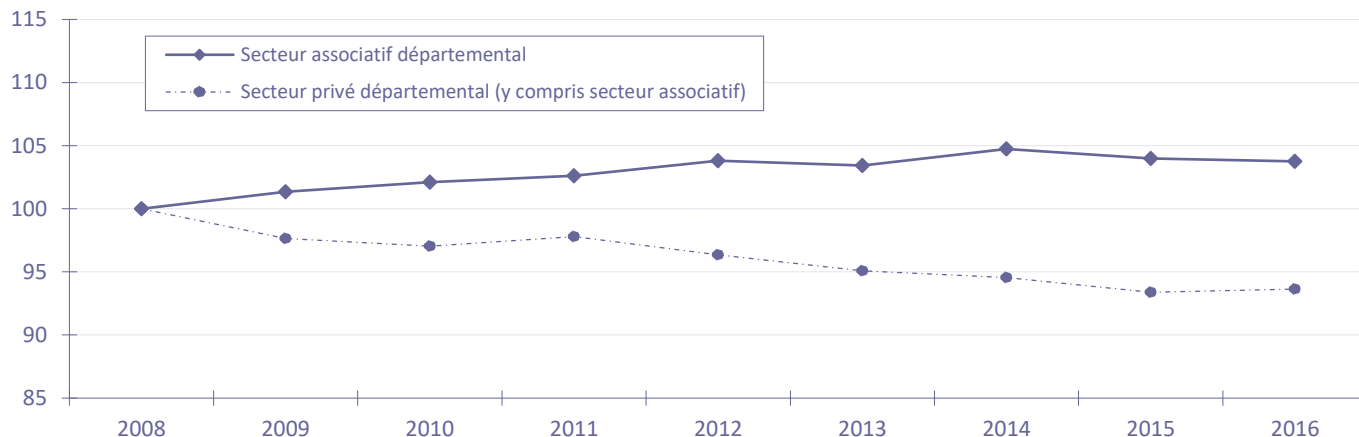


Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Courbe nationale reconstituée en tendance à partir de 2008, pour être comparée à l'histogramme du département.

Depuis 2008, l'emploi associatif du département évolue à un rythme comparable à celui qui est observé au plan national. Il s'en écarte légèrement en 2016, sans réelle évolution dans un contexte national en progression.

Une situation plus favorable

Le rapprochement entre les évolutions respectives du secteur associatif et de l'ensemble du secteur privé dans le département, est particulièrement éclairant.



Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Traitement R&S. Base 100 en 2008.

Pour la dernière période 2011-2016, l'augmentation des effectifs salariés a été de **1,1%** dans le secteur associatif, contre un très net repli de **- 4,2%** pour l'ensemble du secteur privé.

www.associations.gouv.fr

Des informations pratiques : les démarches, des exemples et des modèles de statuts, de règlements intérieurs, un accès aux formalités en ligne, les points ressources près de chez vous...

Des sources documentaires : informations juridiques et fiscales, guides pratiques, données et publications sur la vie associative, bibliographie...

www.recherches-solidarites.org

Des publications au plan national et régional, avec des données et une méthodologie identiques, autorisant les rapprochements avec celles de ce département.

Les résultats d'enquêtes et les travaux sur les différentes thématiques propres à la vie associative, menés par Recherches & Solidarités, réseau associatif d'experts et d'universitaires, au service des acteurs de la solidarité.